

## Remboursement de déplacements professionnels

*Plus besoin de conserver les tickets cartons pour les déplacements professionnels, la facture mensuelle avec Navigo Liberté + permet de lister les trajets à se faire rembourser !*

Ile-de-France mobilités modernise les titres de transport en généralisant progressivement la billettique sans contact. L'utilisation de titres de transport sur supports sans contact (ticket t+ sur passes Easy et smartphones notamment) est amenée à être renforcée d'ici fin 2022 avec la fin des titres magnétiques (ticket t+ en carton et tickets OD en carton).

Cela entraîne de nombreuses questions concernant les justificatifs qu'un employeur peut demander à ses salariés pour le remboursement d'un déplacement professionnel. Jusqu'à ce jour l'usage était de se servir des titres de transport magnétiques validés comme pièce comptable pour le remboursement. Ile-de-France Mobilités n'a pas prévu de proposer de justificatifs de trajet ou de validation pour les utilisateurs de titres unitaires sur passe Easy ou smartphone. Il n'existe pas à ce jour d'application officielle permettant de lire les dernières validations effectuées avec un passe Easy ou un smartphone, des développements sont toutefois prévus pour 2024.

Ile-de-France Mobilités rappelle que d'autres documents suffisent pour justifier la réalité de l'achat et du trajet effectué comme la présentation d'une justification du besoin de déplacement professionnel<sup>1</sup> et du justificatif d'achat du titre de transport (qui contient la date et le produit acheté) lié au déplacement.

Enfin Ile-de-France mobilités propose le contrat à l'usage, **Navigo Liberté +**, tout à fait adapté aux utilisateurs occasionnels qui voyagent autant dans le cadre professionnel que personnel. Ce dernier va être étendu à tous les modes de transport en Ile-de-France courant 2023. Le client peut alors avoir accès à son historique de validations avec date, heure et type de trajet (métro/RER dans Paris ou bus/tram) et le montant associé le tout sous un format PDF facilement récupérable sur son compte client.

Navigo Liberté + est un service de post-paiement utilisé avec un passe Navigo personnalisé, qui permet de voyager sans avoir besoin d'anticiper ses trajets.

Avantages du service Navigo Liberté + :

- Simplicité et gain de temps : je valide mon titre de transport sans penser à charger des tickets au préalable.
- Des économies : moins cher que les tickets en carton, Navigo Liberté + fait également profiter de correspondances gratuites sur les trajets longue distance.

A savoir :

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la preuve du besoin de déplacement, par exemple un mail confirmant un rendez-vous à un lieu précis. Selon les modalités en vigueur au sein de l'entreprise, une attestation sur l'honneur d'un besoin de déplacement peut suffire.

---

- Navigo Liberté + s'utilise en Ile-de-France dans les métros, bus, trams, mais aussi sur le RER dans Paris.
- Pas d'engagement : si on ne voyage pas, on ne paie rien.
- Si on effectue plusieurs trajets dans une même journée, le prix est plafonné au prix d'un Navigo Jour.
- Si on voyage plus que d'habitude sur une période, il est possible de charger un forfait Navigo Semaine ou Navigo Mois sur le même support (carte ou smartphone).
- Prochainement, il sera possible d'utiliser Navigo Liberté + dans toute l'Ile de France.

Comment l'obtenir :

- Inscription avec nom, prénom, mail et RIB en guichet, ou sur le site Ile-de-France Mobilités.

Pour plus de détails sur Navigo Liberté +, cliquez [ici](#) !